



**APPROCHE ET SOLUTIONS POUR UN  
ACCES DURABLE ET INCLUSIF AU  
FINANCEMENT DE L'IRRIGATION  
PRIVEE**

*Etude interne*

Février 2023



©2023 Aliénor Consulting



## Tables des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>1</b>
<b>1. Importance de l'investissement agricole et de son financement.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Causes des difficultés d'accès au financement.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Approche d'un soutien au financement de l'agriculture irriguée.....</b>	<b>5</b>
<b>4. Solutions pour un financement durable et inclusif de l'irrigation.....</b>	<b>7</b>
4.1. Les solutions en accompagnement du financement.....	8
4.1.1. Soutien à la préparation des demandes de crédit. ....	8
4.1.2. Connaissance des activités d'irrigation et qualité de l'information pour favoriser l'accès au financement.....	11
4.2. Les solutions financières.....	14
4.2.1. Mécanisme de financement à coûts partagés.....	14
4.2.2. La bonification des taux d'intérêts.....	16
4.2.3. La garantie de crédit agricole.....	17
4.2.4. Les lignes de crédit pour financer l'agriculture irriguée.....	18
<b>5. Conclusion et recommandations.....</b>	<b>19</b>

## Liste des sigles et abréviations

AUMN	: Association des Unions Maraîchères des Niayes
ASPRODEB	: Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement par la Base
BAGRI	: Banque Agricole du Niger
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	: Banque Mondiale
BNDA	: Banque Nationale de Développement Agricole
CRA	: Chambre Régionale d'Agriculture
FAGACE	: Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FG	: Fonds de Garantie
FISAN	: Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
IFG	: Institution Financière de Garantie
LBA	: La Banque Agricole du Sénégal
PARIIS	: Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
RECA	: Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger
SAHFI	: Société Sahélienne de Financement
TPE	: Très Petites Entreprises
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA[1]	: Union Monétaire Ouest Africaine

[1] L'UMOA est la zone monétaire créée le 12 mai 1962 et dont le siège est à Abidjan. L'UMOA s'occupe des questions monétaires. Elle ne doit pas être confondue avec l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) dont le siège est à Ouagadougou.



## Résumé

L'investissement dans l'agriculture irriguée constitue un élément essentiel pour assurer le développement d'un secteur agricole actif capable de contribuer à une production agricole suffisante pour assurer la sécurité alimentaire des populations du continent.

L'investissement pour développer une irrigation performante est l'un des défis majeurs dans les pays sahéliens. Plusieurs programmes et projets accompagnent une politique volontariste des Etats pour accroître les surfaces irriguées et améliorer l'efficacité des exploitations par des évolutions technologiques plus adaptées dans le contexte d'adaptation au changement climatique.

Cependant le développement de l'irrigation privée est confronté à un sous-financement chronique de la part du secteur financier. Le crédit bancaire constitue la seule alternative possible des exploitants, avec l'épargne familiale, pour investir dans des équipements performants et correctement dimensionnés à leurs besoins.

Les principales causes de ce manque d'accès sont principalement liées au manque d'informations fiables sur les activités d'irrigation et sur l'entreprise, une insuffisance de garanties proposées au sens de l'OHADA, des coûts de transaction élevés eu égard au risque agricole, mais aussi aux contraintes des dispositifs prudentiels et les caractéristiques du marché financier (appétence des banques pour les titres publics peu risqués).

Pour faire face à ces difficultés, les Etats ont mis en place des instruments de financement pour tenter de corriger les imperfections du marché financier et améliorer l'accès au financement (politique de financement agricole, banque agricole, fonds de développement agricole, fonds de garantie agricole, subventions ciblées, etc.). Dans la pratique des projets et programmes, l'instrument privilégié demeure la subvention directe des investissements administrée par leur structure de gestion.

Si la pratique de la subvention permet d'atteindre rapidement des objectifs quantitatifs, elle ne s'inscrit pas nécessairement dans la construction d'un système de financement durable et inclusif. Les institutions financières sont reléguées à un rôle de gestionnaire de compte et les acteurs bénéficiaires des subventions ne sont pas incités à une gestion efficace de leur exploitation. La cible des bénéficiaires est limitée et ces fonds sont coûteux pour les Etats.

Sans remettre en cause les mécanismes à base de subvention, les expériences qui visent à construire une offre de financement plus durable et inclusive favorable aux entreprises performantes sont à encourager. Plus longues à mettre en œuvre, elles nécessitent une ingénierie plus complexe avec des mesures d'accompagnement fortes dont la connaissance sur les systèmes d'irrigation et les chaînes de valeur indispensables pour un engagement des institutions de financement.

En termes d'expériences à capitaliser, le FISAN au Niger, fixe des règles de financement applicables pour l'ensemble des projets et programmes de développement complétées par des instruments de financement adossés à des institutions existantes professionnelles (banques et IMF, chambres régionales d'agriculture, institution de garantie bancaire) et constitue une avancée significative.

Plusieurs projets, en particulier sur l'irrigation, ont contribué à cette construction et accepté d'inscrire leurs actions dans ce cadre fédérateur. Dans le cadre du PARIIS[1], le travail actuel du projet au Sénégal vise à inclure à la fois les institutions financières, les fournisseurs d'équipements et les acteurs de l'irrigation. Il marque une évolution partagée avec les organisations professionnelles d'irrigants. Cette initiative préfigure un cadre de référence pour le financement de l'irrigation privée.

## I. Importance de l'investissement agricole et de son financement

L'investissement dans l'agriculture irriguée constitue un élément essentiel pour assurer le développement d'un secteur agricole actif bien intégré dans l'économie des pays africains et capable de contribuer à une production agricole suffisante pour assurer la sécurité alimentaire des populations du continent. L'impact des changements climatiques sur l'agriculture rend encore plus important le soutien à l'investissement agricole et en particulier dans le domaine de l'irrigation.

L'investissement pour développer une irrigation performante est l'un des défis majeurs dans les pays sahéliens. Plusieurs programmes et projets accompagnent une politique volontariste des Etats pour accroître les surfaces irriguées et améliorer l'efficacité des exploitations par des évolutions technologiques plus adaptées dans le contexte d'adaptation au changement climatique.

Malgré un engagement des pays africains pour améliorer le financement des investissements agricoles (en respectant les 10% des dépenses publiques[2]), à soutenir la croissance agricole à hauteur d'au moins 6%, à créer des opportunités d'emploi pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeurs agricoles et à valoriser la participation des femmes dans le marché du travail, l'investissement dans l'agriculture demeure insuffisant pour relever les défis de sécurité alimentaire, d'amélioration de la productivité et pour répondre à l'impact des changements climatiques.

[1] Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel

[2] Les Etats africains lors de la réunion de l'Union Africaine tenue à Maputo en 2003, ont décidé de porter la part des dépenses publiques allouées à l'agriculture à 10 % de leurs ressources budgétaires dans un délai de 5 ans.

Au-delà du respect des règles budgétaires, c'est l'investissement privé à l'agriculture qui reste très en deçà des besoins des acteurs et en particulier le financement par crédit bancaire[3] qui constitue le levier unique de développement des exploitations pour la très grande majorité des entreprises agricoles.

Souvent autofinancées à partir de l'épargne personnelle ou familiale, avec un accès limité au crédit bancaire, ces entreprises rencontrent des difficultés pour renouveler ou moderniser les équipements d'irrigation (équipements obsolètes et coûteux à entretenir, dimensionnement des systèmes d'irrigation insuffisants pour étendre les surfaces cultivées) et pour financer une campagne en respectant les itinéraires techniques (quantité et qualité des semences et des intrants, temps d'irrigation pour les cultures).

Ce sous financement chronique des investissements de l'agriculture irriguée, conjuguée à des modalités de financement inadaptées avec une prépondérance forte des crédits de moins de 12 mois[4], fait que les entreprises agricoles renoncent à investir dans des équipements d'irrigation suffisants et performants, ce qui ne leur permet pas d'améliorer leur rentabilité. Par manque de rentabilité, l'accès au crédit est alors rendu encore plus difficile confirmant le cercle vicieux de sous financement de l'agriculture africaine.

## 2. Causes des difficultés d'accès au financement

Cette insuffisance d'accès aux sources de financement est ressentie comme une contrainte majeure pour le développement de l'agriculture par les acteurs eux-mêmes. Le niveau des taux d'intérêt, en baisse depuis plusieurs années, ne constitue pas la principale entrave au financement mais bien l'accès au crédit qui empêche les acteurs agricoles de se développer et à saisir des opportunités d'affaires.

Les banques et les institutions de microfinance justifient leur prudence par un certain nombre de contraintes et de difficultés pour s'engager plus significativement sur le financement de l'agriculture et de l'irrigation en particulier.

- La trop faible transparence des acteurs agricoles et du milieu dans lequel ils évoluent,
- L'asymétrie de l'information entre l'entreprise agricole et l'institution de financement et l'absence d'états financiers ou l'insuffisance de fiabilité des états financiers présentés,
- Le management souvent unipersonnel d'entreprises ou d'exploitations familiales,

[3] La part des crédits bancaires à l'agriculture dans l'ensemble des crédits à l'économie des quatre pays sahéliens de l'espace UEMOA (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) représente à peine 2,8% du volume des crédits à l'économie alors que l'agriculture représente autour de 26% du PIB et de 56 % à 80% de l'emploi de ces pays (source BCEAO 2019).

[4] En proportion, la part des crédits à court terme à l'agriculture est deux fois plus importante que la part des crédits à moyen et long terme à l'agriculture.

- L'insuffisance d'organisation des producteurs et des chaînes de valeur agricoles (inefficacité des approvisionnements en intrants, manque d'infrastructures pour le transport et le stockage, asymétrie de l'information sur les marchés, manque de connaissance sur les pratiques financières et de gestion),
- La difficulté à mobiliser des garanties suffisantes et formelles (dans le sens de l'OHADA) Insuffisance des garanties proposées par les agriculteurs (problème du foncier et du gage des terres),
- La dispersion du cash-flow qui ne permet pas de s'assurer de la capacité de remboursement de l'emprunteur,
- Le manque de connaissance et de maîtrise des activités liées à l'agriculture irriguée pour l'appréciation des demandes de crédit agricole,
- Les risques spécifiques à l'agriculture : foncier, phytosanitaire, volatilité des prix agricoles, concurrence des produits importés (exemple oignon hollandais, fruits et légumes du Maroc).

Parmi ces raisons multiples, si certaines sont imputables aux entreprises agricoles (poids du secteur informel difficile à financer pour les banques, absence de documents probants ou d'une domiciliation précise de l'activité, absence de garanties réelles à proposer), d'autres sont directement liées aux caractéristiques du système financier. Les banques sont davantage portées vers le financement abondant des titres publics dont la rentabilité est satisfaisante et la pondération du risque nulle dans le ratio de solvabilité bancaire.

Par ailleurs, l'insuffisance de dispositifs structurants, tels que les routes, les pistes, les magasins de stockage, etc. ne rassurent pas les institutions de financement qui y voient une contrainte d'accès au marché et donc de limite de leur financement à l'agriculture.

Au-delà de l'approche du risque sur le secteur agricole, le coût de transaction en milieu rural est élevé avec des distances parfois importantes pour visiter les exploitations de leurs clients. Ces coûts des services élevés et l'éloignement des points de service sont de nature à faire hésiter les producteurs à contracter des emprunts en plus de la crainte de s'endetter auprès d'institutions formelles qui sollicitent le plus souvent de donner leurs terres en gage parfois difficile à envisager eu égard aux coutumes.

Les institutions de microfinance rurales en plus d'être confrontées à des coûts de transaction élevés, supportent en plus des difficultés d'accès à des ressources longues et peu coûteuses. La majorité de leur financement peuvent accompagner les besoins de financement des campagnes agricoles ce qui ne contribuent pas à améliorer directement l'investissement agricole. Leur force réside toutefois dans leur connaissance du milieu et dans la proximité avec les emprunteurs.

### 3. Approche d'un soutien au financement de l'agriculture irriguée

Conscients des contraintes du secteur financier, les Etats ont contribué à la mise en place des structures dédiées au financement agricole (banque agricole, fonds de développement agricole, fonds de garantie agricole) afin de corriger les imperfections du marché financier. Ces structures spécialisées n'apportent pas toujours des solutions pleinement satisfaisantes pour favoriser un accès au financement au plus grand nombre et en particulier pour les petits exploitants privés.

Aussi pour sortir de ce cercle vicieux du sous financement chronique de l'investissement de l'agriculture irriguée, des instruments de financement publics spécifiques ont été mis en place au travers le plus souvent de programmes et de projets de développement. Ces projets et programmes privilégient le plus souvent des instruments de financement par subvention directe en se substituant au crédit pour obtenir des résultats rapidement. En plus de peser sur les budgets et l'endettement des Etats, ces mécanismes ne sont pas durables et suffisamment inclusifs pour jouer un rôle significatif dans le développement de l'agriculture irriguée et de sa productivité.



Afin de rechercher une pleine efficacité de l'intervention publique en soutien au financement de l'agriculture irriguée et une efficacité des fonds publics, il est proposé de promouvoir une approche de financement sur la base de quelques principes à prendre en compte pour bâtir des stratégies et des politiques adaptées en soutien au financement de l'investissement :

- **Durabilité et stabilité des instruments de financement**, essentiel pour le développement de l'investissement qui nécessite des actions constantes et sur le long terme. Compte tenu des besoins financiers importants, la planification des activités et la disponibilité des ressources sont prévisibles et les politiques de développement agricoles s'inscrivent dans la durée avec des efforts budgétaires réguliers.
- **Appropriation des instruments par l'ensemble des acteurs** et leur intégration dans les politiques et programmes concernant le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les acteurs du financement sont impliqués dans la conception et la mise en œuvre des mécanismes de financement proposés (institutions de financement et représentants des organisations des producteurs et du secteur privé, services de conseil agricole). C'est la meilleure façon de les rendre les plus efficaces possibles.



- **Facilité et rapidité des mécanismes à mettre en place** et transparence des contrôles de leur utilisation. Dans la mesure du possible, il sera recherché de **s'appuyer sur les structures existantes et professionnelles dans leur domaine** (banque agricole, fonds d'investissement, fonds de garantie, plateformes de financement participatifs, conseil de gestion agricole, etc.). Les projets et programmes viennent en soutien de ces structures et non en concurrence. Les coûts de transaction sont les plus réduits possibles et les délais de mise en œuvre acceptables par les acteurs.
- **Effets significatifs sur les niveaux de revenus sur le long terme** (en particulier pour les exploitations familiales agricoles et les populations les plus démunies). Cela signifie d'agir simultanément sur (i) les conditions du financement (coût des services), sur (ii) l'approche des clients (qualité de la collecte des informations et des analyses afin de ne pas mettre les emprunteurs en difficulté de remboursement) et (iii) sur les meilleures pratiques agricoles, la qualité de la fourniture d'intrants et des équipements pour accroître la productivité (en relation avec les services de conseil agricole).
- **Effet de levier à partir des fonds publics** pour mobiliser des financements privés locaux et internationaux en faveur de l'agriculture. Les interventions publiques en matière de financement visent à **s'insérer dans les circuits de financement existants** avec la volonté d'inscrire l'action de façon durable et de créer un cadre d'impulsion au niveau des acteurs privés d'irrigation. Cela vise à corriger les imperfections du marché financier rural et de stimuler l'investissement agricole. Des politiques de subvention trop généreuses entravent cette dynamique et restreignent les interventions avec un risque important de distorsion de concurrence entre les acteurs. Les règles de financement à coûts partagés sont ainsi définies pour faire de la subvention un **outil d'accompagnement qui ne se substitue pas aux dispositifs pérennes de financement du secteur financier**. La subvention vient en soutien d'acteurs performants sans créer des effets d'aubaine qui pourraient remettre en cause l'efficacité du dispositif.

L'expérience du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger (FISAN) illustre bien cette approche qui vise à s'appuyer sur le secteur financier pour soutenir le développement de l'accès au crédit agricole. Le processus de conception du FISAN tire sa force notamment par le fait que toutes les réflexions ont été pilotées par les principaux acteurs concernés : ministères techniques, profession agricole, institutions financières, acteurs de la décentralisation, institutions de recherche, partenaires techniques et financiers.

L'une des avancées majeures du FISAN est d'avoir apporté davantage de cohérence dans les pratiques de financement, notamment par une meilleure coordination de la mobilisation des fonds en appui aux investissements, la canalisation des fonds mobilisés selon des dispositifs pérennes mis en place sous l'égide de l'Etat et l'utilisation des fonds mobilisés selon des principes et pratiques, voire des règles communes[5].

De nombreux projets et programmes dont certains spécialisés sur l'irrigation privée appliquent ces règles et contribuent par ailleurs à consolider le FISAN en le soutenant. Cela permet à la fois d'atteindre des objectifs de court terme et de co-construire avec le FISAN, les acteurs financiers et les structures d'accompagnement de l'agriculture irriguée des solutions plus durables.

Le FISAN joue également un rôle de régulation et évite des concurrences néfastes entre les projets.

#### 4. Solutions pour un financement durable et inclusif de l'irrigation



L'approche de financement proposée vise à apporter des solutions afin de faciliter un accès durable à des ressources de financement pour l'agriculture en impliquant l'ensemble des acteurs (Etat, institutions de financement, organisations professionnelles agricoles, secteur privé, partenaires internationaux) et en inscrivant ces solutions dans une approche du financement des chaînes de valeur agricoles.

Aussi, sur la base des principaux constats et d'une approche de financement inclusive et durable avec le secteur financier et les acteurs de l'irrigation, il est proposé plusieurs solutions opérationnelles de financement ou d'accompagnement du financement qui peuvent se compléter ou se combiner entre elles pour répondre aux besoins importants d'investissements.

##### **Les solutions en accompagnement du financement**

- Le soutien à la préparation des demandes de financement,
- L'amélioration de l'information et des connaissances sur les activités d'irrigation,
- La formation et les outils de gestion des risques.

[5] Ces règles de financement de la facilité 1 sur la subvention adossée au crédit précisent une clé de répartition du financement (10% du coût du projet au titre de la contribution des bénéficiaires, 40% pour la subvention et 50% pour le crédit) et proposent des modalités de gestion de cette subvention.



## Les solutions financières

- Mécanisme de financement à coûts partagés,
- La bonification de taux d'intérêts,
- La garantie de crédit agricole,
- Les lignes de crédit à taux concessionnels pour les institutions financières.

## 4.1 Les solutions en accompagnement du financement

### 4.1.1 Soutien à la la préparation des demandes de crédit

Le faible niveau en gestion de leur exploitation et le manque de savoir-faire financier qui caractérisent en général les agriculteurs constituent un risque important qui freine l'accès au financement agricole. Les exploitants agricoles et les TPE ne sont en général pas capables de fournir les éléments et les documents qui montreront leur capacité à générer des revenus suffisants pour rembourser leur crédit.

Pour pallier ces insuffisances, l'idée est d'impliquer et de travailler avec les acteurs en charge des services de conseil agricole (chambres d'agriculture, organisations de producteurs, services techniques agricoles de l'Etat, ONG, prestataires privés) dans la mise en place des mécanismes d'accompagnement du financement.

L'expérience des Chambres Régionales d'Agriculture du Niger (CRA), avec l'appui de son Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA) est intéressante dans la façon d'articuler la préparation de la demande de crédit en lien avec une institution financière et faciliter ensuite le financement et son suivi.

Le premier travail des CRA est d'organiser des séances de sensibilisation auprès des exploitants irrigants, souvent dans le cadre de projets qui soutiennent l'irrigation avec la participation des institutions financières présentes dans le bassin de production. Cela permet aux producteurs de mieux comprendre la relation avec une institution financière et les conditions nécessaires pour accéder au crédit. Le RECA a également été un interlocuteur pour obtenir des conditions particulières pour les exploitants (réduction des frais de dossier et de tenue de compte).

Le deuxième travail a été de faire des pré-visites des promoteurs dans la perspective d'étudier ce qui est faisable et si les conditions sont requises pour accéder au financement. Ces pré-visites aident par exemple la Banque Agricole du Niger (BAGRI) dans l'instruction des demandes de crédit et facilitent son financement. Les CRA apportent également un soutien à la formalisation des titres fonciers et à moindre coût pour répondre aux besoins de la banque soumise aux exigences de la réglementation bancaire



Enfin les CRA accompagnent les institutions financières dans leur suivi post financement en cas de difficulté. Les CRA veillent à ne pas intervenir comme agent de recouvrement de la banque mais davantage comme un facilitateur pour trouver des solutions et apporter des appuis nécessaires en faveur des exploitants.

Ce dispositif a l'avantage de créer du lien entre des acteurs présents dans l'écosystème agricole nigérien. Des projets comme le Projet d'appui à la Petite Irrigation (Coopération suisse), le Projet Intégré de Modernisation de l'Agriculture et de l'Élevage pour la Transformation du monde rural (Banque Mondiale), etc. adossent leurs actions sur ce mécanisme de préparation et facilitation du financement. Outre l'avantage de s'adresser à des structures existantes et pérennes, cela contribue à la capitalisation de la connaissance et accroît l'expertise des CRA et du RECA.

Les CRA et le RECA proposent également des services de conseil et de gestion aux exploitants agricoles. Les exploitants disposent d'informations fiables sur plusieurs années qui aident à la prise de décision pour faire des choix d'investissement pertinents et améliorer leurs revenus. Le conseil de gestion contribue à atténuer les risques et facilite ainsi l'accès au crédit.

Le travail en cours au Sénégal avec le PARIIS vise également à mettre en relation des organisations comme l'AUMN[6] et l'ASPRODEB[7] avec La Banque Agricole (LBA) et d'autres institutions de financement. Le Partenaire Stratégique pour le type 2, pour les promoteurs privés, met à la disposition des formations sur le montage des dossiers des promoteurs avec une application spécialisée (Calao Agri Project pour l'irrigation) complétée par des formations techniques utiles pour apporter un conseil agricole pour le choix des investissements. L'application Calao répond à la fois aux attentes de préparation du plan d'affaires et d'analyse des éléments d'une demande de crédit pour les institutions de financement, ce qui facilite la transmission des dossiers entre la structure d'accompagnement et l'institution financière.

[6] Association des Unions Maraîchères des Niayes

[7] Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement par la Base



Calao Agri Project est une application de préparation des projections financières pour l'élaboration des plans d'affaires des entreprises des chaînes de valeur agricoles (PME, groupements, exploitants agricoles).

Calao Agri Project facilite la digitalisation des dossiers de préparation des plans d'affaires et peut s'insérer facilement dans les canevas de présentation de ceux-ci. Il est également en complémentarité avec les applications Calao Agri Credit utilisées par les institutions de financement.

Calao Agri Project s'adresse principalement aux entreprises et aux structures d'accompagnement des entreprises agricoles pour la préparation de leur plan d'affaires (ONG, projets de développement, bureaux d'études, etc.).

Simple à utiliser, l'analyse se fonde sur des données issues des entretiens avec le chef d'entreprise, les états financiers, la documentation de l'entreprise et sur des informations sur les activités agricoles (fiche technico économiques, études). Calao Agri Project permet une analyse détaillée des principales activités agricoles et détermine ensuite les états et principaux indicateurs utiles pour élaborer le plan d'affaires et pour faire une demande de financement.

Une version adaptée aux cultures irriguées a été proposée dans le cadre du PARIIS. Elle intègre le dimensionnement des systèmes d'irrigation pour justifier les investissements à réaliser dans le cadre du montage des sous-projets ainsi qu'un pré renseignement des données sur les cultures irriguées et les systèmes d'irrigation afin de faciliter le montage des sous-projets.

Un autre dispositif de soutien à l'accompagnement concerne le rôle joué par la Sahélienne de Financement (SAHFI) auprès des institutions financières. SAHFI, est un établissement financier agréé spécialisé dans la garantie de crédit. Il offre ses services à l'ensemble des institutions financières bénéficiaires de sa garantie.

Actuellement SAHFI assure la gestion de deux fonds de garantie spécialisés sur l'agriculture. L'un pour les PME et l'autre pour les TPE et exploitations familiales. Ces deux fonds s'insèrent dans un partenariat public privé entre l'Etat représenté par le FISAN et le secteur financier au travers de la SAHFI. En plus de l'instrument financier (Cf. partie sur la garantie de crédit), SAHFI apporte un service d'accompagnement aux institutions financières dans le montage des dossiers de financement qui bénéficient de sa garantie[8].

[8] SAHFI dispose également de l'application Calao adaptée aux institutions financières (Calao Agri Crédit).

Ce service permet de mutualiser de l'expertise et de mieux maîtriser le risque global du portefeuille garanti par SAHFI. SAHFI fait aussi de l'accompagnement de PME et s'appuie sur l'expertise technique du RECA au besoin.

L'ensemble de ce travail d'accompagnement n'est rendu possible qu'à la faveur d'une bonne maîtrise de l'information technico-économique sur les différentes cultures irriguées et sur les différents systèmes d'irrigation disponibles.

#### 4.1.2 *Connaissance des activités d'irrigation et qualité de l'information pour favoriser l'accès au financement*

L'une des contraintes de l'accès au financement par le crédit est l'asymétrie de l'information et le manque de données fiables nécessaires pour instruire une demande de crédit. Les acteurs de l'irrigation, aussi bien privés que communautaires, ont des difficultés à fournir des informations probantes et certifiées[9]. Cela n'encourage pas les institutions financières à les financer, qui par ailleurs ne disposent pas toujours d'une bonne connaissance sur les chaînes de valeur agricoles, le plus souvent réputées risquées.

Cette question de la connaissance des activités d'irrigation et de la qualité de l'information est au cœur de la problématique du financement agricole. Sans cette information de qualité il ne peut y avoir un engagement plus important de la part des institutions de financement en faveur de l'agriculture.

Cette exigence de qualité de l'information, et en corollaire celle de la qualité des dossiers proposés, sont une nécessité pour les programmes et projets qui souhaitent mettre en place des mécanismes de financement à coûts partagés qui incluent les institutions de financement dans le schéma de financement.

Les dossiers proposés dans le cadre des projets n'ont pas le même niveau d'exigence que souhaité par une institution financière qui doit s'assurer de la pertinence des données en fonction du promoteur, de la prudence dans les projections réalisées et dans la mesure précise d'indicateurs sur la capacité de remboursement de l'emprunteur.

[9] Il est intéressant de noter que les exploitations agricoles qui se sont inscrites dans une démarche de conseil de gestion agricole, permettant d'améliorer leurs capacités d'analyse, de décision, de résolution de leurs problèmes et de mise en œuvre de solutions, accèdent plus facilement au crédit (source RECA Niger).

Ceci explique en grande partie les difficultés pour faire adhérer les institutions financières dans des mécanismes de financement à coûts partagés, souvent également peu adaptés à leurs procédures (Cf. point suivant).

C'est l'une des raisons qui a conduit à la mise en place de méthodes et de l'application Calao avec une version pour l'irrigation afin de faciliter le montage de dossiers de qualité. Calao intègre les données de terrain qui sont ensuite recoupées avec des référentiels sur les principales cultures irriguées. Cette approche permet de résoudre en partie la difficulté de l'asymétrie de l'information et de la maîtrise des connaissances sur les chaînes de valeur agricoles

Dans le cadre du PARIIS, et afin de favoriser les cofinancements par crédit, l'application Calao a été adaptée pour répondre aux besoins de la mise en place de mécanismes de financement à coûts partagés avec les institutions financières. Cette adaptation a été approfondie et élargie avec la mise en place d'une nouvelle version qui peut prendre en compte des règles de financement internes au PARIIS sans avoir obligatoirement recours au crédit. Cela apporte plus de souplesse dans l'utilisation de l'application Calao Agri Project, tout en maintenant le niveau d'exigence dans l'analyse des sous-projets.

L'approche du RECA dans le suivi du conseil de gestion a permis de tirer des enseignements utiles dans la préparation de l'application Calao Agri Project. Depuis 2016, des fiches technico économiques ont été mises en place afin de faciliter la connaissance sur les principales cultures irriguées. Ces fiches ont été conçues à partir des données issues du conseil de gestion ou collectées auprès de producteurs de référence. Les fiches ont été complétées par une analyse des risques y compris les périodes pour mettre en place le crédit. Ces fiches sont disponibles sur le site du RECA[10].

[10]<https://reca-niger.org/>

Une étude approfondie des données issues du conseil de gestion auprès des producteurs du poivron dans la région de Diffa[11] est un exemple illustratif de ce qui peut être entrepris pour développer une information de qualité. Les exploitants ont été classés selon leur performance technique et économique sur une période de trois années. En plus des informations sur les comptes d'exploitation définis selon le niveau de performance, il a été évalué les effets de certaines charges d'exploitation (intrants et moyens d'irrigation) sur les niveaux de rendement observés[12]. Ces enseignements ont facilité la modélisation des activités d'irrigation dans les différents outils d'analyse.

Ce travail de maîtrise de l'information est sous-estimé en amont de toute intervention et peu valorisé dans les projets de développement avec une absence de moyens déployés dans la phase de préparation. Cette action est trop souvent concurrencée et confondue avec le développement de produits financiers[13], dits innovants, qui ne vont en rien résoudre le problème de l'asymétrie de l'information pour financer efficacement l'agriculture.

Il est préférable d'investir de façon plus conséquente sur la collecte de données et de leurs analyses pour proposer une information de qualité utile pour apprécier les demandes de crédit. Le RECA met actuellement en place une application de collecte de données des exploitations suivies par le conseil de gestion en vue de faciliter ensuite leur traitement. Les projets peuvent contribuer à cette maîtrise de l'information et à capitaliser des modèles de financement et d'analyse des risques spécifiques de l'irrigation. Actuellement un projet de la Banque Mondiale accompagne un travail sur la modélisation des principales chaînes de valeur agricoles dont les cultures irriguées. Cela va contribuer à mieux orienter le conseil de gestion du RECA et proposer des référentiels technico économiques plus performants pour les institutions financières (modèles dynamiques et paramétrables).

---

[11] Sources : [https://reca-niger.org/IMG/pdf/Analyse\\_CEF\\_DIFFA\\_Poivron\\_Partie1\\_2016.pdf](https://reca-niger.org/IMG/pdf/Analyse_CEF_DIFFA_Poivron_Partie1_2016.pdf) et [https://reca-niger.org/IMG/pdf/Analyse\\_CEF\\_DIFFA\\_Poivron\\_Partie2\\_2016.pdf](https://reca-niger.org/IMG/pdf/Analyse_CEF_DIFFA_Poivron_Partie2_2016.pdf)

[12] Les données sur les charges d'exploitation sont relativement stables pour des exploitations performantes et leur répartition par poste de dépenses relativement homogène. Elles traduisent le respect des itinéraires techniques et la qualité des intrants et leurs quantités suffisantes (engrais) y compris les durées d'irrigation, directement liés au choix et au bon dimensionnement du système d'irrigation. Les données sur les rendements sont très dépendantes de la quantité des engrais et des pratiques d'irrigation (durée et fréquence d'arrosage). Ce sont les variables les plus discriminantes pour expliquer les rendements observés

[13] Les techniques de crédit sont connues et maîtrisées par les institutions de financement. C'est l'information et son traitement qui est problématique. Il est improbable de financer de façon aveugle un projet sauf à disposer de sources de revenus complémentaires traçables (salaires) et de garanties matérielles conséquentes. Dans ce cas la banque peut s'engager à financer des projets même sans avoir la certitude sur leur rentabilité.



## 4.2 Les solutions financières

La mise en place de mécanismes de financement à partir de fonds publics vise à corriger les imperfections du marché financier et de compenser certains facteurs limitant l'accès au financement en sécurisant le crédit ou en réduisant son coût.

### 4.2.1 Mécanisme de financement à coûts partagés

La mise en place d'un mécanisme de financement à coûts partagés pour les acteurs privés d'irrigation se justifie pour faciliter l'investissement agricole sans pour autant créer une dépendance à la subvention. Il crée les conditions d'une mise en relation durable entre des institutions de financement et des acteurs avec des capacités entrepreneuriales (exploitants individuels, coopératives, sociétés commerciales).

Le mécanisme de financement à coûts partagés pour l'acquisition d'équipements est un outil particulièrement intéressant, pour procurer aux acteurs privés d'irrigation une chance d'investir pour changer leur structure de production ou de technologie d'irrigation et ainsi améliorer la rentabilité des activités économiques financées.

Le financement de l'agriculture étant peu répandu, en particulier sur le financement à moyen terme, le mécanisme ne crée pas de distorsion de marché, mais au contraire le facilite et l'encourage à condition d'être correctement conçu et en veillant à ne pas créer des effets d'aubaines[14].

Le mécanisme de financement recommandé repose sur le principe de facilitation de l'accès au financement par le crédit en accordant une subvention sous la forme d'une contribution au renforcement de l'apport personnel des acteurs ciblés (prime d'investissement). Il est toutefois recommandé de prendre également en compte le besoin en fonds de roulement (BFR) du projet dans l'analyse et dans l'appréciation du mécanisme. Cela permet d'éviter l'affectation d'une partie de la prime d'investissement pour financer des besoins d'exploitation et compromettre la bonne exécution du projet financé et donc également le remboursement du crédit.

[14] Les projets n'ont pas les capacités de vérifier les appuis antérieurs déjà reçus. Certains « promoteurs » se spécialisent dans la recherche de subvention surtout lorsque les taux de subvention sont élevés et les contreparties peu contraignantes.

La quote-part de financement apportée doit favoriser une mise en relation durable entre les acteurs irrigants et les institutions financières. Cela signifie que le schéma général de financement repose sur un apport personnel du bénéficiaire. La part de crédit reste prépondérante pour à la fois encourager les dossiers les plus pertinents et faire en sorte que l'institution financière puisse avoir un intérêt suffisant par rapport aux coûts de gestion de l'opération de prêt (une part trop faible n'est pas incitative surtout si les projets financés sont de faibles montants).

Il est également encouragé de proposer des conditions particulières pour les dossiers portés par les femmes et les jeunes exploitants en majorant le taux de subvention afin de compenser le manque de ressources pour rassembler l'apport personnel. Le versement d'une partie de la prime en fin du remboursement du crédit est de nature à motiver le promoteur et constitue une garantie pour des acteurs avec peu de moyens à apporter en contrepartie du crédit.

Au-delà du montage, la réussite d'un mécanisme de financement à coûts partagés repose essentiellement sur l'implication des institutions financières dès la préparation du mécanisme

C'est pour cela qu'en plus des règles liées au mécanisme, ce sont les procédures elles-mêmes qui sont à négocier avec les institutions financières partenaires. Plusieurs modes d'intervention peuvent être envisagés avec des conséquences bien différentes :

- **Procédures administrées par le Projet.** Celles-ci priment sur les procédures des institutions de financement. C'est une procédure classique, souvent lente et qui n'implique pas les institutions de financement. L'institution de financement est reléguée à un rôle de gestionnaire de compte et son implication est limitée. Un cofinancement avec une partie en crédit n'est pas simple à mettre en place. Les institutions de financement ne sont pas très favorables à ce mode d'intervention qui ne leur permet pas de sécuriser leurs dossiers. Les décisions sont prises par le projet. Les règles de passation des marchés publics s'appliquent et c'est le Projet qui maîtrise les choix des fournisseurs et les types d'équipement à acquérir.
- **Procédures déléguant la responsabilité aux institutions de financement avec contrôle du Projet.** A l'inverse, cette procédure vise à inclure le financement des dossiers dans les circuits de financement des institutions de financement. Chaque acteur est ainsi responsabilisé. Le Projet n'a pas vocation à jouer le rôle de l'institution de financement.

En revanche, en tant que co-financeur avec des ressources financières publiques, le Projet se positionne comme structure de suivi et de contrôle de l'utilisation des fonds depuis la décision d'investissement, jusqu'à la mise en exploitation de ces investissements. Les modalités de gestion de la subvention entre le Projet et l'institution de financement peut se faire soit avec (i) une avance de fonds de subvention (le Projet fait une avance en fonction d'un programme prévisionnel présenté par l'institution de financement qui reçoit une avance à gérer et à faire renouveler en fonction des besoins), soit avec un paiement à la demande, chaque fois qu'un dossier est accepté en financement, l'institution de financement fait une demande de paiement de la contribution correspondante au Projet. Cette seconde option est plus sécurisante pour le Projet, mais peut s'avérer plus longue si les procédures ne sont pas suffisamment fluides. La première option peut s'adresser à des institutions de financement solides et réputées de type bancaire ou grandes IMF.

#### 4.2.2 La bonification des taux d'intérêts

La bonification des taux d'intérêt, s'entend comme la distribution de prêts aux bénéficiaires finaux à des taux inférieurs à ceux du marché. La bonification des taux est une forme de subvention qui présente des spécificités :

La bonification des intérêts est une forme de subvention, qui vise à alléger les charges financières des crédits pour les demandeurs. Elle permet d'accorder des prêts à des taux inférieurs à ceux du marché, en prenant en charge la différence au moyen d'une subvention. Un crédit bonifié à 40% permet par exemple de réduire un taux d'intérêt de 18% à 10,8%.

Son montant est proportionnel au montant emprunté. Elle est distribuée par l'intermédiaire d'institutions financières. Le choix de ses bénéficiaires est soumis à l'appréciation du dossier par l'institution financière.

La bonification n'est pas décaissée en une tranche unique, mais plutôt en tranche dégressive sur toute la durée du prêt, à chaque échéance de remboursement. La mise en œuvre de l'outil suppose donc l'existence d'un fonds de bonification pérenne qui est régulièrement approvisionné.

Pour les institutions financières, la gestion de la bonification des intérêts est lourde et complexe, nécessitant des outils de suivi afin de remplir les exigences de reporting sur l'emploi de la subvention. Elle comporte également un certain nombre de risques, dans la mesure où les institutions financières doivent s'engager dans l'application d'un taux d'intérêt bonifié fixe sur la durée du crédit, alors qu'elles courent le risque de ne pas être remboursées en cas de non approvisionnement du fonds public de bonification.

### 4.2.3 La garantie de crédit agricole

Pour encourager le financement à l'agriculture et limiter les risques pris par les intermédiaires financiers, les Etats ont mis en place avec l'aide des Partenaires Techniques et Financiers des mécanismes de garanties pour les inciter à financer l'agriculture.

Un mécanisme de garantie peut jouer un rôle important pour donner une impulsion à l'activité de crédit seul ou en complément d'un autre mécanisme d'appui au financement par subvention ou en soutien à une ligne de crédit à taux concessionnel (cf. point suivant).

Pour cela, en plus de l'efficacité des intermédiaires financiers et de leur implication dans le financement de l'agriculture, il est important que le système de garantie repose sur la confiance du monde financier quant à la solvabilité du gestionnaire du fonds et sa capacité à payer rapidement les dossiers contentieux garantis et sur son appropriation par les intermédiaires financiers (association à l'ensemble de son activité - définition des produits dans leur intégralité, des circuits, des documents, des décisions, etc.).

Il découle de ces principes que le mécanisme de garantie recommandé par les bonnes pratiques doit d'une part s'appuyer sur des intermédiaires spécialisés agréés par les autorités de tutelle du secteur bancaire et d'autre part que la garantie est accordée à l'intermédiaire financier et non le client. Les projets ne sont pas encouragés à mettre en place des dispositifs de garantie internes peu efficaces et sans vision sur la durabilité du mécanisme.

C'est ce qui a été fait au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal qui disposent d'une institution de garantie de type bancaire qui gèrent toutes des fonds de garantie dédiés à l'agriculture. Ces fonds de garantie bénéficient de conditions plus favorables que les fonds de garantie qu'ils gèrent pour les autres secteurs économiques. Des projets ont pu nouer des partenariats afin de bénéficier de leur garantie voire même dans la gestion de fonds de subvention.

Les expériences récentes avec des systèmes souples ont montré leur efficacité. Les lignes de garantie permettant de garantir entre 5 et 15 milliards de FCFA de crédit ont été vite utilisées par des banques et des institutions de microfinance. Au Niger, la Sahélienne de Financement (SAHFI SA) a ainsi pu garantir en deux ans 7,7 milliards de FCFA de crédits agricoles.



L'une des limites du recours à un mécanisme de garantie, est que les établissements de crédit ne perçoivent pas toujours l'intérêt de substituer (en partie) les sûretés réelles par une garantie d'un organisme spécialisé. Cela est essentiellement lié à la qualité de l'offre de garantie qui limite son utilisation. En plus de la qualité de signature de l'organisme, les qualités attendues sont relatives à la rapidité de décision d'acceptation de la garantie, à un coût modéré qui peut être neutre pour le client, à la confidentialité de l'opération par rapport au client afin d'éviter un comportement de non remboursement et enfin à la capacité d'indemnisation rapide et cela dès la déchéance du terme et avec un pourcentage élevé (60%-80%). Une garantie partielle de portefeuille (GPP) est un mécanisme plus souple et moins coûteux qui s'appuie sur la confiance et sur la qualité de l'instruction des dossiers par les intermédiaires financiers. L'organisme de garantie accorde une délégation de décision à l'intermédiaire financier apporteur des dossiers. Cette application souple et simple de la garantie est bien adaptée au profit des financements pour la mésofinance.

Les difficultés rencontrées par les intermédiaires financiers en matière de réalisation des sûretés réelles devraient les inciter à recourir à des mécanismes de garantie

Mais comme pour les mécanismes de bonification ou de crédit couplé avec de la subvention, cela repose sur un secteur financier efficace et bien impliqué dans le financement de l'agriculture.

Au-delà de cet intérêt de disposer en permanence d'un instrument de politique économique favorable au financement de l'économie et à la sécurisation du système financier, ces mécanismes sont moins coûteux pour les finances publiques (à la différence des mécanismes à base de subvention).

#### 4.2.4 Les lignes de crédit pour financer l'agriculture irriguée

Les lignes de crédit à taux concessionnel reviennent à bonifier indirectement le crédit. Mais en plus de cet avantage dont va bénéficier l'agriculteur, elles permettent aux intermédiaires financiers d'accéder à des ressources adaptées dont elles ne disposent pas sur les marchés financiers. C'est particulièrement le cas pour les institutions de microfinance, qui faute de ressources longues, ne peuvent pas offrir des crédits d'investissement à leurs clients.

L'accès à des ressources concessionnelles pour les intermédiaires financiers leur permet d'apporter des financements aux bénéficiaires finaux de manière plus efficace et plus rapide qu'avec des subventions, dont les mécanismes de déblocage peuvent être plus compliqués. Mais l'impact est plus proche de celui d'une bonification que d'une subvention directe.

Les expériences avec la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) au Mali sont intéressantes. La banque bénéficie régulièrement de lignes de crédit à taux concessionnels pour financer l'agriculture. A titre d'exemple, en 2014, elle a bénéficié d'une ligne de crédit de 5 millions d'euros de la part de l'AFD pour financer la modernisation de l'agriculture. Cela a permis à la banque de financer 1 290 projets d'investissement en une année. Ces crédits ont été octroyés soit sans garantie pour les plus petits dossiers soit avec une garantie du Fonds de Garantie du Secteur Privé (FGSP SA) pour les dossiers les plus importants.

La principale limite de la pratique des lignes de crédit à taux concessionnels est qu'elles offrent un accès à une ressource peu chère, qui peut ne pas inciter les établissements de crédit à chercher des sources de financement alternatives. L'arrêt d'une ligne de crédit et son non renouvellement peuvent compromettre leur viabilité financière. De même, les conditions de financement des programmes avec ligne de crédit peuvent conduire les établissements de crédit à considérer la collecte de l'épargne comme secondaire et à ne pas exploiter cette source de financement. Ce biais peut toutefois être corrigé dans le cadre de la fixation d'objectifs relatifs à la collecte de l'épargne, prévus dès la conception des programmes incluant une ligne de crédit.

## 5. Conclusion et recommandations

Pour favoriser le financement durable et inclusif de l'agriculture irriguée privée, l'implication des institutions financières est indispensable.

Aussi, quels que soient les mécanismes de financement choisis par un Projet ou un Programme public, il est important que les institutions financières participent à leur définition et se les approprient pleinement.

Aucun mécanisme ne peut à lui seul résoudre la question de l'accès au financement et apporter des réponses opérationnelles pour lever l'ensemble des contraintes. C'est en les combinant et en s'assurant de leur complémentarité que leur efficacité sera assurée.

Enfin les mécanismes, qu'ils soient financiers ou non financiers, doivent être mis en œuvre par des structures existantes et professionnelles. Les Etats ont souvent contribué à la mise en place de certaines d'entre-elles pour corriger les imperfections du marché (banque agricole, institution de garantie, fonds de développement agricole, etc.). Il est important de les mobiliser pour bénéficier de leur expérience et accroître leur expertise plutôt que de les concurrencer et les affaiblir.

L'amélioration de l'accès au financement agricole est un sujet complexe et difficile qui demande du temps et de la rigueur dans les interventions. C'est à ces conditions qu'il est possible d'entrevoir un changement et une implication plus significative du secteur financier sur l'agriculture irriguée.

**Auteur : Rémy Sourdois** est consultant associé chez Aliénor Consulting. Il s'occupe des projets et des études. Il a une expérience de plus de 20 ans en finance inclusive dans l'UEMOA et a réalisé de nombreuses études et assistance technique dans le domaine du financement de l'agriculture.

**Relecture : François Lécuyer** a occupé plusieurs postes à responsabilité dans le secteur bancaire et de la microfinance en France, au Maroc et en Afrique subsaharienne. Il a aussi été consultant et responsable de programmes de développement de la finance inclusive pour un cabinet français spécialisé.

**Aliénor Consulting** est un bureau d'études créé en avril 2016 et spécialisé en finance inclusive et en appui au secteur privé intervenant en Afrique. En plus de son expertise dans le domaine des études et du conseil, il développe des outils d'analyse et de méthodologies dans plusieurs domaines de la finance agricole, des fonds de garantie, de la microfinance et des entreprises innovantes. En matière de financement agricole, Aliénor Consulting a capitalisé et développé des approches innovantes en matière d'analyse technico économique des activités agricoles et des demandes de crédit, ainsi que la mise en place d'instruments pour favoriser l'accès au financement agricole dont les mécanismes de garantie de crédit.

**Calao Solution** est une marque d'Aliénor Consulting qui regroupe un logiciel de gestion des applications Excel dans un environnement professionnel et sécurisé et des applications développées sur les différentes thématiques d'intervention d'Aliénor Consulting dont des applications dédiées à l'analyse et aux projections financières pour les activités agricoles.

## Bibliographie

- ▶ Résultats du conseil de gestion à l'exploitation agricole pour la culture du poivron / campagne 2015 – 2016 Partie 1 et 2 : Source RECA <https://reca-niger.org/>
- ▶ A Savoir n°29 juillet 2015 : Crédit agricole : Que penser de la bonification d'intérêt ?
- ▶ A Savoir n°28 octobre 2014 : Les agricultures familiales du monde
- ▶ A Savoir n°14 décembre 2012 : Assurer l'accès à la finance agricole

- ▶ Opportunités des fonds de garantie pour les banques de l'UEMOA : Aliénor Consulting - juin 2019
- ▶ Services offerts par le FISAN : <http://www.fisan.ne/index.php/mode-operatoire-et-services/services-offerts-par-le-fisan>
- ▶ Note approche et propositions d'un mécanisme de financement des sous projets du PARIIS à vocation inclusive et durable : Aliénor Consulting - août 2022







Aliénor Consulting SAS  
16, allée Parc du Consul  
33200 Bordeaux  
France  
+33 (0)6 02 30 74 14

